

Le projet de la Jacopière attaqué au tribunal

Saint-Mars-du-Désert — L'association environnementale de la Jacopière dénonce ce projet de zone économique. Elle vient de déposer un recours devant le tribunal administratif.

Ils sont intarissables. Paraissent tout connaître de ces lieux, qu'il s'agisse des marais de Mazerolles ou de ceux de Ligné. Comme s'ils les avaient explorés de fond en comble. Usé leurs fonds de culottes. Christian Olivier par exemple.

Le président de l'association de la Jacopière peut parler des heures de « la tourbière infra-aquatique peuplée de roselières », des « passe-reaux paludicoles et autres ralliés », ou encore « des odonates, libellules et autres demoiselles » notamment. Voire aussi de la loutre d'Europe, « qui a fait sa réapparition tout récemment ».

« Industrie lourde pas de l'artisanat »

Derrière les mots, il fait surgir tout un imaginaire, fait « de marais sauvages, endigués ou vierges ». Mais aussi et surtout un monde bien réel, auquel lui et ses amis n'ont pas l'intention de renoncer. Depuis plusieurs années, ils se battent contre un projet de zone économique (à cheval sur les communes de Sucé-sur-Erdre et Saint-Mars-du-Désert) qui pourrait menacer tout ça.

C'est la communauté de communes Erdre et Gesvres qui porte ce projet. Soixante-cinq hectares. À la clé, espèrent les promoteurs du projet, les élus, des emplois, « plusieurs centaines », espèrent-ils, « jusqu'à cinq cents », s'avancent même les plus optimistes.

« Pas un plus pour la planète »

« On veut amener des emplois de proximité », justifie Yvon Lerat, président de la communauté de communes Erdre et Gesvres. « Si on veut créer des emplois, il nous faut des zones économiques, donc du foncier », résume Philippe Euzenat, vice-président en charge de l'économie à la com'com'. « Construire à cet endroit, complète l'élu et maire de Casson, en bordure d'un axe routier, ça permet de rééquilibrer le développement économique de notre territoire. » Un scénario que les pro-



Les défenseurs de l'environnement ont déposé un recours devant le tribunal administratif. Ils refusent que la biodiversité de la Jacopière soit sacrifiée au profit d'une zone économique.

PHOTO : OUEST-FRANCE

tecteurs de l'environnement rejettent. « Ça ne sera pas un plus pour la planète, on sera sur de l'industrie lourde, pas de l'artisanat », redoute Christian Olivier.

Lui et ses amis de l'association ont exposé leurs arguments dans le cadre de l'enquête publique. L'ont réaffirmé avec force, un soir de décembre 2019, en venant perturber une séance du conseil intercommunal. Et ont même déposé un recours gracieux auprès d'Yvon Lerat, le président de la communauté de communes, « sans avoir de réponse ».

La manière forte

Cette fois, ils choisissent la manière forte. L'association vient de former un recours, le 28 septembre dernier, auprès du tribunal administratif. Pour dénoncer « la manière d'opérer des élus », explique Christian Olivier. « Un

point inscrit sur une carte par le schéma de cohérence territoriale (Scot) Nantes/Saint-Nazaire et un trait autour de soixante-cinq hectares de terres agricoles posé par les élus communautaires suffisent-ils pour délimiter un territoire propice à la réalisation d'une zone d'activités », demandent-ils, effarés qu'il soit fait si peu de cas de la cause environnementale.

Et abasourdis par le fossé qui existerait « entre les intentions, affirmées avec force dans le plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi), et les actes ».

« On ne fera pas n'importe quoi »

Circonstance aggravante, estiment les défenseurs de l'environnement, « aucune étude environnementale sérieuse du site n'a été réalisée ».

« Les commissaires-enquêteurs le notent également », remarque Christian Olivier.

Et les avis contraires (dans le cadre de l'enquête publique) sont « très nombreux », qu'il s'agisse de « la chambre d'agriculture, des associations ou des habitants des communes concernées ».

« Ni la concertation, ni les études n'ont fait défaut », rappelle Philippe Euzenat. Quant au président de la communauté de communes, Yvon Lerat, il se veut rassurant et diplomate. « On ne fera pas n'importe quoi, promet l'élu, parce qu'on a conscience de l'importance de la biodiversité. » « Nous aussi, poursuit-il, on fait de l'écologie. »

Philippe ECALLE.